

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

Article 1 - Application des conditions générales de vente et de prestations de services

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du client par lien hypertexte sur la page d'accueil de notre site <http://www.top-ordi.com> ainsi qu'au verso de nos devis et factures.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales.

Article 2 - Formation du contrat

La formation du contrat se réalise exclusivement par l'intermédiaire de notre numéro de tél. 04 91 471 578, par fax. 04 88 04 99 88 ou par email à l'adresse suivante : contact@top-ordi.com

De convention expresse entre le client et TOP' ORDI, la confirmation par ce dernier du rendez-vous pour intervenir sur son équipement vaudra consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués.

Il est expressément convenu entre les parties que le client reconnaît dans ses rapports avec la Société TOP' ORDI la validité et la force probante des courriers et enregistrements informatiques conservés ainsi que des formulaires « Fiche d'intervention ».

Ce mode de preuve est recevable quel que soit le montant des prestations effectuées par la Société TOP' ORDI.

Les mineurs non-émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste; dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation, faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

Article 3 - Tarifs et règlement

Les tarifs des interventions sont stipulés HT pour les sociétés et TTC pour les particuliers, sans aucun escompte.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la prise de rendez-vous.

Toutes prestations réalisées par la Société TOP' ORDI en accord avec le client et chez ce dernier donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure et ce quelle que soit la durée de l'intervention et quel que soit le résultat de celle-ci.

Toute demi-heure entamée est due.

Les tarifs comprennent le déplacement et la prestation réalisés chez le client.

Ils sont stipulés sur la fiche d'intervention TOP' ORDI et sont payables à la fin de l'intervention.

Le règlement est fait en globalité par chèque à l'ordre de TOP' ORDI ou en espèces directement au technicien sur place. Une facture est ensuite envoyée par courrier ou email au client.

Dans le cas où la prestation n'aurait pas pu être effectuée en raison de l'absence du client au rendez-vous fixé avec TOP' ORDI, la prestation sera facturée à hauteur du tarif en vigueur non remboursables.

TOP' ORDI s'engage en cas de surcoût imprévisible de l'intervention à en informer préalablement le client qui pourra alors décider d'interrompre la prestation.

Le cas échéant, TOP' ORDI sera dans l'obligation de facturer au client la durée déjà réalisée de la prestation au tarif prévu et avec un minimum d'une demi-heure d'intervention.

En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, calculé sur le montant de la totalité des sommes dues, en vertu des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Article 4 - Contenu des prestations

TOP' ORDI propose des services autour du dépannage, de l'installation et de la formation sur les équipements numériques du marché.

Cette prestation de service a lieu au domicile du client ou sur le site de l'entreprise sur les équipements appartenant au client.

Le client doit pouvoir fournir à TOP' ORDI tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et l'ensemble des licences logicielles enregistrées sur l'équipement.

Le technicien peut décider d'interrompre à tout moment l'intervention dans le cas où ce dernier suspecte le client de ne pas l'avoir averti d'avoir modifié son équipement ou si le client ne possède pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en sa possession.

Enfin, TOP' ORDI peut immédiatement cesser l'intervention si le technicien considère que les conditions de travail sur le site sont de nature à mettre sa sécurité en danger.

Dans tous les cas où la prestation est interrompue par le technicien pour quelque cause que ce soit, la prestation sera due avec une facturation minimale d'une demi-heure.

Article 5 - Pertes de données

Dans le cadre des prestations de services effectuées, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de TOP' ORDI ne peut donc être engagée de ce chef.

Par ailleurs, en cas de perte de données, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques.

Le cas échéant, l'indemnité relative aux dommages et intérêts ne pourra pas être supérieure au montant de la prestation.

TOP' ORDI ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel relatif à ces données résultant pour quelque cause que ce soit de l'intervention du technicien de la Société TOP' ORDI sur les supports informatiques du client.

Article 6 - Obligations et responsabilité de TOP' ORDI

La Société TOP' ORDI s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au client, sauf dans les hypothèses où une interruption de service est expressément demandée par une autorité judiciaire compétente.

TOP' ORDI s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Le client reconnaît que TOP' ORDI n'est soumis qu'à une obligation de moyens.

La Société TOP' ORDI ne sera pas tenue responsable pour tout retard ou inexécution des services lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels qu'ils sont définis par la jurisprudence des tribunaux Français.

Le client accepte expressément que TOP' ORDI ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels intervenus lors de la réalisation des prestations.

Le client a eu connaissance de ce que sa propre intervention ou celle d'un technicien de TOP' ORDI sur un de ses équipements entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue pas une quelconque garantie de TOP' ORDI.

Article 7 - Obligations du client

Le client reconnaît que l'ensemble des frais afférents au site où a lieu l'intervention reste à sa charge (électricité, frais de téléphone, Internet, etc.).

Le client s'engage à établir et à entretenir un environnement optimal afin que la Société TOP' ORDI puisse intervenir dans les meilleures conditions sur le site.

Le client s'engage à tenir à disposition du technicien TOP' ORDI l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation, les numéros de licences, etc. et se doit d'informer le technicien sur l'historique de l'apparition de la panne.

Article 8 - Validité contractuelle des informations

Les photos et textes des articles représentés sur le site internet de la Société TOP' ORDI n'ont pas de caractère contractuel.

Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi à l'aide des notices et des documentations de nos fournisseurs.

TOP' ORDI ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices.

Article 9 - Loi Informatique et Liberté

En vertu des dispositions de la Loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant.

Le client autorise TOP' ORDI à communiquer ces données à des entreprises tiers.

A défaut, le client informera TOP' ORDI de son refus de voir ses données personnelles utilisées en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception à TOP' ORDI en indiquant ses nom, prénoms, adresse, adresse e-mail afin que TOP' ORDI puisse faire le nécessaire.

Article 12 - Confidentialité

TOP' ORDI s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client.

Cependant, dans le cas où les supports informatiques du client contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi, TOP' ORDI se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Enfin, la Société TOP' ORDI ne pourra être tenue responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques de clients qui contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi.

Article 13 - Loi applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestations de services sont soumises au droit français.

Article 14 - Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de prestations de services est de la compétence du Tribunal de Commerce de Marseille, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.